

ARRETE

Le Président de L'Union Mitopérol.

Vu le Code général des collectivités territoriales en vigueur l'article 1323 et l'article 1323-59 ;
 Vu l'arrêté du 22 septembre 1992 portant règlement d'attribution des conseillers communicaux au sein des communes ;

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa signature et sa responsabilité, par arrêté délibéré et signé des deux tiers généraux, après en avoir informé ses responsables de service et que cette délégation peut être étendue, sous attribution spéciale, par l'arrêté délibéré au Président ;

ARRÊTE que Monsieur **MAURICE** déléguera aux fonctions de Directeur du cycle de l'eau et assure notamment sa tâche de Président promouvant

M. 265-47

ARRÊTÉ
ARTICLE 3er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROQUELLEON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'acceptation des mandats publics des Directions de l'eau douce et des espaces naturels.
- **Prévisions financières** : le budget (MORCE), les notes conditionnelles générales d'achat, et tout ordre de service de tous les mandats publics quelle que soit la procédure de mise en œuvre financière à 255 000 € de la Direction de l'eau douce et des espaces naturels.
- **Documents personnels et dérogés** : tout dans le cadre des mandats publics (notamment :
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (particulier : les prestations de maintenance des ouvrages hydrauliques)
- Attestations de service fait, attestations d'exécution préalable requises des Directions de l'eau douce et des espaces naturels.
- **Demandes de renseignements et avis** sur les automatisations d'urbanisme de la Direction de l'eau douce et des espaces naturels.
- **Déclarations d'urbanisme** : commencement de travaux, et déclarations de projet de travaux, et déclarations de travaux en cours.
- **Rapports de conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement** et tout courrier y relatif dans le cadre d'une vente.
- **Documents relatifs aux procédures de mise en œuvre des mandats** dans le cadre des procédures particulières aux transactions immobilières, soit l'apport d'informations, soit l'apport d'informations, soit l'apport d'informations.
- **Courriers** pour la Direction de l'eau douce et des espaces naturels, à la prise de rendez-vous, aux grosses consommations, aux changements de contact.
- **Documents relatifs aux mandats publics** : les mandats publics ne sont pas collectés.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOLON, Directrice et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025



26547.pdf
(.pdf, 323,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**